

<b>Zeitschrift:</b>	Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
<b>Band:</b>	- (1914)
<b>Protokoll:</b>	Procès-verbal de la Vme séance du Sénat
<b>Autor:</b>	Sarasin, Ed. / Guye, Ph.A.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**E. Délégués du Conseil fédéral**

**M. le Conseiller national Ernest Chuard, Lausanne.**

» » » » Dr A. Rickli, Langenthal.

» » » » Ch. E. Wild, St-Gall.

» » » » A. Eugster, Speicher (Appenzell).

*Lenbea  
Bissegger*

**Procès-verbal de la V<sup>me</sup> séance du Sénat**

**de la**

**Société Helvétique des Sciences naturelles**

**le 12 juillet 1914**

**au Palais fédéral, à Berne, Salle de Commissions n° 3**

---

Présidence de M. le Dr Ed. SARASIN, président du Comité central

---

*Sont présents :*

MM. H. Blanc, J. Briquet, P. Chappuis, M<sup>me</sup> F. Custer,  
MM. H. Fehr, Ed. Fischer, J. Früh, F. Geiser, A. Gockel,  
Ph.-A. Guye, A. Heim, A. Kleiner, C. Keller, J.-J. Lochmann,  
A. Rickli, A. Riggenbach, E. Sarasin, F. Sarasin, P. Sarasin,  
H. Schardt, H. Schinz, C. Schröter, Th. Studer, C.-E. Wild,  
P. Weiss, E. Yung, F. Zschokke.

*Membres excusés :*

MM. J. Coaz, R. Chodat, E. Chuard, A. Eugster.

M. Grubenmann, Président de la Commission géotechnique  
est suppléé par M. le Prof. Dr C. Schmidt, Vice-Président de la  
dite Commission.

**Ordre du jour :**

- 1<sup>o</sup> Adoption du procès-verbal de la séance du Sénat du 17 juillet 1913.
- 2<sup>o</sup> Communications du Comité Central.
- 3<sup>o</sup> Demande d'une allocation de Fr. 1000.— de la Société suisse de Botanique pour la publication de son Bulletin.
- 4<sup>o</sup> Demande de crédits à la Confédération.
- 5<sup>o</sup> Fondation Rübel ; création d'une nouvelle commission.
- 6<sup>o</sup> Préavis sur la nomination de nouveaux membres honoraires.
- 7<sup>o</sup> Conventions passées avec la Confédération au sujet du Parc National.
- 8<sup>o</sup> Convention passée avec la Confédération au sujet de la Station sismologique.
- 9<sup>o</sup> Convention passée au sujet du chêne de Schwangi.
- 10<sup>o</sup> Divers.

M. le Président ouvre la séance à 2 h. 15 et souhaite la bienvenue aux membres du Sénat ; il informe qu'un n° 4 bis a été ajouté à l'ordre du jour : « Crédits à la charge de la Caisse Centrale ».

Il désigne comme scrutateurs MM. Rickli et Chappuis et comme secrétaire M. Guye.

M. le Président rappelle que M. le Conseiller national Conr. Zschokke, délégué du Conseil fédéral, a sollicité sa démission et a été remplacé par M. le Conseiller national Arthur Eugster.

M. le Président rappelle également que depuis la dernière séance du Sénat, ce corps a perdu cinq de ses membres : M. le Prof. Baltzer à Berne, M. le Conseiller aux Etats Louis Cardinaux, M. le Prof. H. Golliez à Lausanne, M. le Prof. Hugo Kronecker à Berne et M. le Prof. Schaer-Vogel à Strasbourg.

M. le Président invite les membres du Sénat à se lever pour honorer la mémoire de leurs collègues décédés.

**1<sup>o</sup> ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU SÉNAT  
DU 13 JUILLET 1913**

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet 1913 ayant été distribué et imprimé et ayant déjà paru dans les Actes, il est renoncé à sa lecture. Il est approuvé.

**2<sup>e</sup> COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL**

M. le Président fait au Sénat les communications suivantes :

*a)* L'article 7 des Statuts de la S. H. S. N. (rédition française) dont le nouveau texte avait été approuvé par le Sénat en 1913, a été également adopté par l'Assemblée générale de la Société en 1913.

*b)* Comme suite au vœu qui avait été formulé par feu M. le Prof. Kronecker sur la création d'un nouvel organe destiné à publier de courtes notes scientifiques préliminaires sur tous les travaux scientifiques suisses, le Comité central se propose de rapporter sur cette question l'année prochaine, à l'occasion des fêtes du centenaire de la Société.

*c)* En ce qui concerne la représentation de la Suisse aux congrès internationaux, M. le Président expose que le rapport sur cette question, approuvé par le Sénat en 1913, a été transmis au Département fédéral de l'Intérieur. Celui-ci a informé le Comité central que tout en reconnaissant l'intérêt de la question, il ne pouvait, vu la situation financière, entrer en matières. Le Conseil fédéral doit se réservé de juger, dans chaque cas, de l'opportunité d'envoyer ou non une délégation suisse.

**3<sup>e</sup> DEMANDE D'UNE ALLOCATION DE FR. 1.000 DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE BOTANIQUE POUR LA PUBLICATION DE SON BULLETIN**

M. le Président charge M. Briquet, président de la Société suisse de Botanique, de donner lecture d'un rapport qui a été adressé par cette Société au Comité central, à l'appui de la demande d'une subvention annuelle de mille francs à présenter au Conseil fédéral, en vue de lui rendre possible la continuation de son Bulletin. Ce rapport insiste d'une part sur le fait que les périodiques d'échange reçus par la Société de Botanique sont remis à titre gratuit à la bibliothèque de l'Ecole Polytechnique et représentent une valeur d'environ 700 francs par an. D'autre part, il appuie sur le fait que le Bulletin publié par la Société suisse de Botanique a contribué à répandre très largement en

Suisse les connaissances sur la flore du pays ; il y aurait donc un intérêt général à soutenir la publication de ce Bulletin.

M. le Président expose que Comité central, dans l'étude qu'il a faite de la question, a décidé à l'unanimité d'appuyer auprès du Sénat la demande de la Société suisse de Botanique ; il espère que le Sénat voudra bien, à son tour, l'appuyer auprès des autorités fédérales.

Le Sénat décide de recommander à la bienveillance du Conseil fédéral la demande d'allocation de mille francs qui lui sera adressée en faveur de la Société suisse de Botanique pour faciliter la publication de son Bulletin.

#### 4° DEMANDES DE CRÉDITS A LA CONFÉDÉRATION

Les demandes de crédits pour les Commissions se présentent, pour 1915, dans les conditions suivantes, identiques à celles de l'an passé :

1. Pour la Commission géodésique (mesure du méridien) . . . . .	Fr. 27.000
2. Pour la Commission géologique (carte géologique de la Suisse). . . . .	» 40.000
Id. à l'extraordinaire (levés de Schaffhouse et des environs) . . . . .	2.500
3. Subsides ordinaires pour publications scientifiques . . . . .	» 17.700
4. Bourses de voyages pour études d'histoire naturelle . . . . .	» 2.500

L'allocation fédérale de Fr. 17.700 concernant les publications scientifiques, se décompose de la manière suivante :

Commission des mémoires . . . . .	Fr.	5.000
Id. des cryptogames . . . . .	»	1.200
Id. géotechnique . . . . .	»	5.000
Id. du Concilium Bibliographicum . . .	»	5.000
Société zoologique suisse (Revue zoologique) . . .	»	1.500
	Ensemble . . .	Fr. 17.700

Ces demandes de crédits sont approuvées par le Sénat.

**4<sup>o</sup> bis. CRÉDITS A LA CHARGE DE LA CAISSE CENTRALE**

Le Comité central recommande au Sénat les crédits ci-après pour 1915 :

- |   |         |
|---|---------|
| 1. En faveur de la Commission hydrologique . . .                                    | Fr. 100 |
| 2. En faveur de la Commission des Œuvres d'Euler   »                                | 200     |
| 3. En faveur de la Commission pour l'Etude de l'électricité atmosphérique . . . . . | » 200   |

MM. Geiser, Fritz Sarasin, Fehr, font valoir les motifs qui justifieraient selon eux de porter à Fr. 500 l'allocation à la Commission des Œuvres d'Euler. Mais à la suite des explications fournies par le Comité central, cette question est renvoyée à l'an prochain.

Les allocations proposées par le Comité central sont acceptées.

**5. FONDATION RÜBEL. CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION**

M. le Président expose en quelques mots les conditions dans lesquelles M. Rübel a décidé d'offrir à la S. H. S. N. un capital de Fr. 25.000, dont les revenus serviront à encourager les travaux de géographie botanique en Suisse. Il charge M. le Prof. Schinz de donner lecture au Sénat de la lettre de donation de M. Rübel, en date du 30 avril 1914. (Pièce annexe A).

M. le Prof. Hans Schinz rapporte ensuite, au nom du Comité central. D'après les conditions du donateur, la S. H. S. N. devait créer une *Commission de géographie botanique suisse* à la disposition de laquelle seront mis les revenus de la fondation en vue de soutenir les travaux de géographie botanique dans notre pays. Le rapporteur rappelle que plusieurs monographies de géographie botanique ont été publiées ces dernières années, émanant principalement de candidats au doctorat. Il serait dans la nature des choses que ces travaux fussent poursuivis par leurs jeunes auteurs. Dans la plupart des cas il n'en est rien, car ceux-ci, complètement absorbés par une nouvelle activité professionnelle, n'ont plus le temps ou le moyen de les continuer, ce qui est fort regrettable au point de vue scientifique. La Fon-

dation Rübel pourra donc remédier à cette situation en four-  
nissant à de jeunes naturalistes l'occasion de poursuivre leurs  
études de géographie botanique après l'achèvement de leur  
thèse de doctorat. Le Comité central propose donc d'accepter  
avec reconnaissance la donation de M. Rübel et de faire approu-  
ver, à la prochaine réunion annuelle, la création d'une commis-  
sion de géographie botanique chargée d'organiser et de soutenir  
les recherches dans ce domaine en Suisse.

Le Sénat approuve à l'unanimité les propositions du Comité  
Central et charge ce dernier d'exprimer sa gratitude au géné-  
reux donateur.

#### 6. PRÉAVIS SUR LA NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES HONORAIRES

Le Comité central a arrêté comme suit les propositions à  
faire à l'Assemblée générale pour les nominations de membres  
honoraires :

- MM. Prof. Dr Emil Abderhalden, physiologie, Halle a/S.
- » G. Giacomo Ciamician, chimie, Institut de  
chimie, Bologna (Italie).
- » Yves Delage, zoologie, Sceaux près Paris  
(Seine).
- » H. Kamerlingh Onnes, physique, Université,  
Leyden (Hollande).
- » Em. Paterno di Sasso, chimie, Rome.

M. Guye expose les motifs qui ont dicté ces propositions,  
appuyées encore par MM. Studer et Weiss ; elles sont approu-  
vées par le Sénat pour être soumises à l'Assemblée générale.

#### 7. CONVENTION PASSÉE AVEC LA CONFÉDÉRATION AU SUJET DU PARC NATIONAL

M. le Président expose la suite des pourparlers relatifs au  
Parc national. Les membres du Sénat ont d'ailleurs reçu en  
date du 23 septembre 1913 une circulaire sur la proposition qui  
avait été formulée par la Commission suisse pour la protection  
de la nature d'accord avec le Département fédéral de l'Inté-

rieur. Les deux Chambres, après avoir apporté quelques modifications à ce projet, ont adopté un *modus faciendi* comportant deux conventions :

la première, concerne la prise à bail des territoires du parc, pour une période de 99 ans ; elle est passée entre la *Confédération* et la *commune de Zernez* ; la Confédération se réserve de la renouveler à son expiration pour une nouvelle période de 99 ans ; en outre, tous les 25 ans, la Confédération a seule le droit de résilier le contrat (Pièce annexe B).

la seconde, entre la *Confédération*, la *S. H. S. N.* et la *Ligue pour la protection de la nature*, met le Parc sous la haute surveillance de la Confédération, en attribue le contrôle scientifique à notre Société et fixe les engagements financiers pris par la Ligue pour l'entretien du Parc.

Ces conventions qui avaient été signées par les parties pour leur présentation aux Chambres ne deviendront exécutoires qu'après l'expiration des délais référendaires qui est très prochaine.

Sur la demande de M. le Président, M. le Dr P. Sarasin, Président de la Commission suisse pour la protection de la nature, rapporte sur la marche des pourparlers qui ont abouti aux décisions des Chambres fédérales au sujet du Parc national. La tâche qui se présente actuellement consistera à organiser le plus rapidement possible le travail incomptant à la S. H. S. N. ; celui-ci nécessitera le concours de plusieurs de nos Commissions ; il y aura aussi des frais dont il faudra étudier la répartition.

En premier lieu, il faudra procéder à l'étude descriptive de la faune et de la flore du Parc national, étude prévue par les accords avec la Confédération. La Commission propose de désigner dans ce but MM. les Prof. Schröter et Zschokke, dont le travail devrait commencer sans retard ; M. P. Sarasin pense que ces désignations doivent être ratifiées par le Sénat.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Ed. Fischer, qui propose le renvoi au Comité central pour étude, et ultérieurement au Sénat pour statuer, — MM. F. Sarasin et Zschokke, — qui insistent sur l'urgence d'une décision, —

H. Schinz et M. Ph. A. Guye, — qui font remarquer que l'on ne peut statuer que sur une question à l'ordre du jour et que la Commission pour la protection de la nature a tous pouvoirs, pour organiser dans son sein le travail de description du Parc national, — le Sénat décide de se borner à prendre acte des informations qui lui ont été fournies par M. le Dr P. Sarasin. Il enregistre avec un sentiment de profonde reconnaissance l'adoption par les Chambres de la prise à bail par la Confédération du territoire du Parc national sur la commune de Zernez pour le prix de Fr. 18,200 par an.

#### 8. CONVENTION PASSÉE AVEC LA CONFÉDÉRATION AU SUJET DE LA STATION SISMOLOGIQUE

M. le Président informe le Sénat que la Station sismologique a été définitivement transmise à la Confédération conformément aux dispositions antérieures ainsi que le relate le contrat, en date du 1<sup>er</sup> avril 1914 distribué aux membres du Sénat (Pièce annexe C).

Sur la demande de M. le Président, M. le Prof. Früh, Président de la Commission sismologique donne quelques indications complémentaires : la visite de la station faite le 28 mars 1914 a permis de constater que le bâtiment est sec partout et se trouve en parfait état, bien que l'état hygrométrique intérieur descende à peine en-dessous de 90%, teneur d'humidité constatée d'ailleurs dans plusieurs observatoires ; la pendule et le sismographe fonctionnent normalement. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'exposition de la Commission sismologique à Berne, un champ de travail important s'ouvre pour la sismologie suisse. A l'expiration de ses fonctions de président de la Commission sismologique, M. Früh tient à remercier tous ceux, — autorités et particuliers, — qui lui ont facilité sa tâche.

M. le Président se fait l'interprète du Sénat pour exprimer à la Commission sismologique et à son dévoué Président toute la gratitude de ce corps pour l'œuvre scientifique hautement utile que cette Commission a accomplie.

9<sup>e</sup> CONVENTION PASSÉE AU SUJET DU CHÊNE DE SCHWANGI

M. le Président informe le Sénat qu'une convention a été passée entre MM. Zulliger à Madiswil, M. J. Minder à Auswil et notre Société pour la conservation d'un chêne tout à fait remarquable de la commune de Madiswil. Cette transaction a été passée à la demande de la Commission suisse pour la protection de la nature (Pièce annexe D).

Le Sénat prend acte de cette convention.

10. DIVERS

M. Fischer, Président annuel, donne quelques informations sur la prochaine réunion de Berne, ainsi que sur l'organisation de l'exposition de la S. H. S. N.

Séance levée à 5 h.  $1\frac{1}{2}$ .

Le Président :

*Ed. Sarasin.*

Le Secrétaire :

*Ph. A. Guye.*

**Pièces annexes**  
**au procès-verbal de la Ve séance du Sénat**

---

**A. — Fondation de M. le Dr E. Rübel pour études de géographie botanique.**

Voir annexes au Rapport du Comité Central, p. 43

---

**B. — Nachtrag zum Vertrag zwischen der Eidgenossenschaft und der Gemeinde Zernez betreff. den Nationalpark.**

Voir annexes au Rapport du Comité Central, p. 27

---

**C. — Vertrag zwischen der *Schweiz. Naturforsch. Gesellsch.* und der schweiz. Eidgenossenschaft betr. Uebergabe des seismischen Landesdienstes an den Bund.**

Voir annexes au Rapport du Comité Central, p. 37

---

**D. — Dienstbarkeitsvertrag betreffend die Schwangi-Eiche.**

Voir annexes au Rapport du Comité Central, p. 39

---